



Audition prochaine !

Par Dany49

Bonjour,

Une demande de réhabilitation de casier judiciaire a été demandée auprès du procureur pour pouvoir exercer dans la sécurité. Une affaire de 2019 qui m'a valu 3 mois ferme pour violence conjugale accidentelle. Un incident isolé qui ne s'est jamais reproduit. La présence d'un avocat n'est pas obligatoire dans le cadre de cette procédure.

Je redoute des questions lors de l'audience. Comment cela se passe, à quoi m'attendre ! Est-ce qu'on m'accordera ma demande d'effacement pour exercer ce métier.

Par Isadore

Bonjour,

Comment cela se passe, à quoi m'attendre !

Vous allez comparaître devant la chambre d'instruction, expliquer vos efforts de réinsertion, dire pourquoi il faudrait effacer votre casier et répondre aux éventuelles questions. Et bien sûr il faudra convaincre les magistrats que vous n'allez pas récidiver.

Vu la qualification des faits, ce n'était pas accidentel. On ne peut pas commettre involontairement des violences conjugales.

Oui, il y aura probablement des questions, et elles risquent d'appuyer là où ça fait mal.

Votre vocabulaire n'est pas adapté. Vous avez été reconnu de violences volontaires sur un conjoint ou un ex-conjoint. Ce n'est ni un incident, ni un accident. Vous avez commis exprès un acte violent. Que vous n'ayez pas récidivé est un excellent point, mais ça ne suffit pas. Il faut que vous n'ayez pas récidivé parce que vous avez compris la gravité de votre acte et traité la cause : soins si cause psychiatrique, arrêt de la consommation de drogue ou d'alcool, ou psychotérapie et stages de sensibilisation si vous avez cru que votre acte était légitime. Bref, il faut du concret.

Il ne sera pas vu d'un très bon œil de vouloir occuper un poste d'agent de sécurité si vous avez une attitude complaisante à l'égard de votre violence passée.

Par Dany49

Compris mais un avocat serait peut-être indispensable pour parler à ma place ! même si on m'a dit que ça n'était pas indispensable. Qu'en pensez-vous !

Par yapasdequoi

Bonjour,

La violence conjugale n'est jamais un "accident", et 3 mois ferme ce n'est pas par hasard non plus.

L'absence de récidive est un bon point, mais si vous n'avez rien fait d'autre qu'attendre la sortie, le doute restera sur votre capacité à vous maîtriser et à bien prendre conscience de la gravité de vos actes.

C'est un critère important pour travailler dans la sécurité....

Par Isadore

L'avocat pourra vous assister mais il ne parlera pas à votre place tout du long. Il est fort probable que vous soyez directement interrogé lors de l'audience.